

RÈGLES PARTICULIÈRES 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE QUAD CROSS ELITE



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

ARTICLE 1 – COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs âgés de 16 ans, titulaires d'une licence NCO, Internationale ou LUE délivrée par la FFM.

Les épreuves des différents championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Cylindrées :

Les cylindrées imposées sont :
250cc à 525cc 2 Temps ou 4 Temps mono ou bicylindre.

Délégué : Pommier Thierry : 06.86.96.13.22

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT

2.1 – Numéros de Course :

Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2024 (voir article 6.3 du règlement Général).

Le numéro de course indiqué sur le dossard, le maillot ou la dorsale doit être lisible et identique à celui indiqué sur le motorcycle. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du pilote pour les essais ou les manches concernés.

2.2 – Engagement :

Voir règlement général motocross ou site internet FFM (www.ffmoto.org).

Le nombre de pilotes engagés par épreuve est limité à 30 (sauf si des qualifications sont organisées lors de la 1ère épreuve). Le montant du droit d'engagement s'élèvera à **110 €** par épreuve.

Avec des qualifications en début d'année :

Si des qualifications sont organisées en début d'année, les pilotes qualifiés et les réservistes auront l'obligation d'être présents sur toutes les épreuves du championnat. En cas d'absence, leurs engagements seront automatiquement annulés et ils seront remplacés par les pilotes non qualifiés lors des qualifications en fonction des essais chronométrés.

Sans qualification en début d'année :

En priorité seront sélectionnés les pilotes s'étant engagés sur la totalité des épreuves comme suit :

- Pour la 1ère épreuve, seront sélectionnés en priorité les pilotes ayant été classés au même championnat de France la saison précédente. En fonction du nombre de pilotes à sélectionner, la commission se réserve le droit de choisir 5 pilotes à sa convenance.
- Pour les épreuves suivantes, seront sélectionnés en priorité les pilotes ayant marqué au minimum un point dans le championnat en cours au jour de la validation des engagements.

Dans la limite des places disponibles le plateau sera complété comme suit :

- En fonction du nombre d'épreuves où les pilotes sont inscrits
- En fonction de la date d'inscription.

Attention, tout pilote engagé à l'année ou qualifié et déclarant forfait sur une épreuve (sauf raison médicale justifiée), ne sera plus prioritaire lors de la sélection pour les épreuves suivantes et pourra voir ses engagements annulés.

ARTICLE 3 - FORMULE

Le championnat de France de Quad Cross 2024 se disputera au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DES EPREUVES

Des qualifications seront organisées pour qualifier 30 pilotes plus 2 réservistes lors de la 1^{ère} épreuve du championnat si plus de 30 pilotes (maximum 60) sont engagés.

Le schéma de l'épreuve sera le suivant :

Les pilotes seront répartis entre deux groupes "A" et "B" en fonction de leur classement de l'année précédente. Les pilotes non classés viendront ensuite par ordre numérique.

- 1 séance d'essais libres Groupe A ;
- 1 séance d'essais libres Groupe B ;

- 1 séance d'essais chronométrés qualificatifs Groupe A (15 pilotes qualifiés + 1 réserviste) ;
- 1 séance d'essais chronométrés qualificatifs Groupe B (15 pilotes qualifiés + 1 réserviste) ;

Les changements de groupe sont interdits.

Si le nombre de pilotes à diviser est un nombre impair, le Groupe A comprendra un pilote de plus que le Groupe B.

Si le nombre de pilotes engagés est inférieur ou égal à 30 pilotes lors de la 1^{ère} épreuve et à partir de la 2^{ème} épreuve du championnat, le format des courses sera le suivant :

ESSAIS :

Une séance d'essais libres et une séance d'essais chronométrés seront organisées. Les essais chronométrés sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille.

DEPART :

Les départs seront obligatoirement donnés sur 2 lignes de 15 machines.

DUREE :

Epreuve de qualification : 2 manches de 20 mn + 2 tours séparées par un intervalle de 1 heure minimum ;

Autres épreuves : 3 manches de 20 mn + 2 tours séparées par un intervalle de 1 heure minimum.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT – PRIX – RECOMPENSES

5.1 - Classement :

Pour chacune des manches de championnat, le barème des points sera celui du règlement Général Motocross (classement scratch).

5.2 - Prix :

Epreuve de qualification :

Chaque coureur qualifié et les deux réservistes percevront une prime de qualification de 30 € augmentée des primes ci-dessous :

	€		€
1	160	6	80
2	140	7	70
3	130	8	60
4	110	9	50
5	90	10	40
Soit : 930 € x 2 manches = 1.860 €			

Total du plateau : 960 € + 1.860 € = 2.820 €

- Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou en polyester.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot en matière dur (type téflon et non alu) à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque, pour les machines étant déjà équipé d'un sabot alu, celui-ci devra être recouvert d'un caoutchouc dur d'une épaisseur de 5mm minimum et recouvrir les parties susceptibles de causer des blessures. Un pare choc ou pare buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre minimum : 15 mm
- Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar et du châssis. Afin d'empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
- Afin d'éviter toute intrusion des pieds du pilote entre les roues arrière et les nerfs bars, ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100 mm minimum ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre ces nerfs bars et les garde-boue arrière.
- Un coupe-circuit interrompant l'allumage du moteur doit être relié au pilote.
- La direction doit être assurée par les roues avant.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides de fixation du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.
- Segment de sortie de boîte obligatoire.
- Segment de protection chaîne obligatoire.
- Pare-choc avant type croix de malte interdit. Aucune partie saillante ne sera acceptée.
- Protection chaîne et disque d'origine autorisée et protections arrière obligatoires (voir schéma).
- La télémétrie est interdite.
- Le port d'une charlotte est obligatoire pour les cheveux longs.
- Les garde-boue doivent être en matériaux souples.
- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires.
- "Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM".
- La capacité du réservoir ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T.
- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur du guidon (la parallèle des 2 poignées).
- Contrôle du niveau sonore : se référer à l'article 6 du Règlement Technique Motocross, la mesure sera prise avec le pilote sur la machine.

Plaques des Machines : (se référer à l'Article 5 du règlement Technique Mx)

- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires.
- La plaque frontale et arrière aura un fond vert, avec numéros blancs, mate.
- La plaque arrière devra **être montée derrière le pilote, sur la barre d'appui arrière, et être alignée avec la machine (type drapeau).**
Le support de montage ne doit pas être plus haut que 150 mm.
La plaque arrière doit être faite d'un matériau flexible et facilement cassable.

TRES IMPORTANT

Dimension de la plaque avant	15 x 20 cm
Dimension de la plaque arrière	18 x 23 cm
Dimension des chiffres	14 cm de haut <u>minimum</u>

Toutes ces dispositions techniques sont applicables à l'ensemble de la discipline quad.

ARTICLE 7 – CONTROLE TECHNIQUE APRES CHAQUE COURSE

Immédiatement après chaque course, un contrôle sonomètre sera effectué sur les machines des 3 premiers pilotes.

Démontage :

Pour tout démontage effectué à la demande du directeur de course ou du délégué qui s'avère conforme, la FFM participera aux frais occasionnés à hauteur de 40 € pour un 2 temps et 60 € pour un 4 temps.

ARTICLE 8 - HORAIRES

La veille de l'épreuve :

16 h 00	19 h 00	Contrôle Administratif et Technique
	19 h 10	Briefing et accueil des pilotes

Le jour de l'épreuve :

1ère épreuve si plus de 30 pilotes engagés :

07 h 45		Briefing commissaires
08 h 00	08 h 55	Libre organisateur
09 h 00	09 h 15	Séance essais libres – 15 mn – Groupe A
09 h 20	09 h 35	Séance essais libres – 15 mn – Groupe B
09 h 40	11 h 10	Libre organisateur
11 h 15	11 h 30	Séance essais chronométrés – 15 mn – Groupe A
11 h 35	11 h 40	Tests de départ - 5 mn – Groupe A
11 h 45	12 h 00	Séance essais chronométrés – 15 mn – Groupe B
12 h 05	12 h 10	Tests de départ - 5 mn – Groupe B
12 h 15	14 h 25	Libre organisateur
14 h 30	14 h 55	1 ^{ère} manche – 20 mn + 2 tours
15 h 00	16 h 15	Libre Organisateur
16 h 20	16 h 45	2 ^{ème} manche – 20 mn + 2 tours

1ère épreuve si jusqu'à 30 pilotes engagés et les autres épreuves :

07 h 45		Briefing commissaires
		Libre organisateur
08 h 45	09 h 00	Séance essais libres – 15 mn – « Quad Cross »
09 h 05	09 h 40	Libre organisateur
09 h 45	10 h 05	Qualifications – 20 mn – « Quad Cross »

10 h 10	10 h 15	Tests de départ - 5 mn – « Quad Cross »
10 h 20	11 h 25	Libre organisateur
11 h 30	11 h 55	1 ^{ère} manche – 20 mn + 2 tours – « Quad Cross »
12 h 00	14 h 25	Libre organisateur
14 h 30	14 h 55	2 ^{ème} manche – 20 mn + 2 tours – « Quad Cross »
15 h 00	16 h 15	Libre Organisateur
16 h 20	16 h 45	3 ^{ème} manche – 20 mn + 2 tours – « Quad Cross »

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE

Pour les points non précisés au présent règlement, se reporter au règlement Général Motocross et au règlement Technique Motocross.